67e Année. — N° 17

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & limit. 13.00 25.00 48.00
France, Belg. 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.50 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

ROUBAIX : Téléph. 24; Inter. 1199.

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING : Téléph. 37

67e Année. — N° 17

MARDI
17
JANVIER 1922

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

Pour s'entendre avec l'Angleterre

Quelques jours avant la Conférence de Cannes, M. Poincaré n'avait pas dissimulé les sérieuses appréhensions que lui causaient ces nouveaux débats qui risquaient de nous entraîner sur la pente glissante des compromis dangereux.

Convaincu, comme tous les esprits réfléchis en France, de l'utilité, pour la sécurité de notre pays et la paix du monde, d'une alliance avec l'Angleterre, il estimait néanmoins qu'il serait imprudent d'atteler la charrue avant les bœufs et de conclure un pacte avant que toutes les questions sujettes à litiges entre les deux nations aient été examinées et résolues.

A Cannes, M. Lloyd George était d'avis que le traité fût signé d'abord. « Il est préférable, disait-il, de mettre à profit le mouvement d'approbation presque unanime qui se manifeste en Angleterre en faveur de ce pacte. Si l'on tarde trop, j'éprouverai peut-être plus de difficultés à le faire accepter : l'opinion britannique, en effet, est, à l'exemple de l'opinion américaine, assez hostile en principe à l'idée d'être liée par des conventions militaires l'obligeant à intervenir dans les querelles continentales, surtout au lendemain d'une guerre qui fut particulièrement meurtrière et lourde de sacrifices. »

A cette objection on peut répondre qu'une alliance n'a de valeur qu'autant que le « cœur y est ». Or, elle serait singulièrement compromise le jour où, à propos des affaires d'Orient ou de l'interprétation d'un manquement de l'Allemagne, les gouvernements de Londres et de Paris ne seraient pas d'accord.

M. Poincaré aurait réussi, semble-t-il, au cours de son opportune entrevue avec M. Lloyd George, à convaincre le premier ministre britannique des avantages de sa méthode. Dès lors, que l'on déblaye le terrain de l'Entente et que l'on en étudie attentivement les clauses, le pacte, au lieu d'être un palliatif ou une simple façade derrière laquelle les malentendus subsisteraient, deviendra la base solide d'un système durable.

A l'heure actuelle, la France est encore inquiète et troublée ; elle n'est pas, si l'on peut dire, au diapason d'une alliance avec la Grande-Bretagne, parce qu'elle sent que l'Angleterre n'est pas au diapason de la politique de défiance et de fermeté que lui impose vis-à-vis de l'Allemagne la mauvaise volonté des dirigeants du Reich. Il y a une harmonie de sentiments à obtenir, qui ne peut sortir que d'une explication franche entre amis qui se parlent d'égal à égal.

M. Poincaré est appelé d'autant mieux à orienter dans ce sens les conversations franco-anglaises qu'il en possède le moyen le plus sûr : il a l'autorité incontestée dont l'ont investi sept années de magistrature suprême dans des circonstances particulièrement délicates, un contact permanent avec les hommes d'Etat étrangers et une exceptionnelle expérience du clavier compliqué et fragile de la diplomatie internationale. Il a obtenu, enfin — ce qui est déjà rassurant — que l'on renonçât au moins momentanément à traiter dans les casinos, les halls d'hôtels et les villes d'eaux les importants problèmes en suspens. Nuls plus que ceux qui furent à Cannes n'ont été convaincus des inconvénients graves et de l'effet désastreux de cette diplomatie au jazz-band et de ces conférences entre deux portes ouvertes...

G. C...

LE TRICENTENAIRE DE MOLIÈRE

Un déjeuner offert aux délégués étrangers

Paris, 16 janvier. — Les fêtes organisées en l'honneur du Tricentenaire de Molière ont continué aujourd'hui. La Société des auteurs et compositeurs dramatiques a offert un déjeuner en l'honneur des délégués étrangers venus assister aux cérémonies du Tricentenaire.

Le président, M. Robert de Flers, dans un discours fort applaudi, a célébré le génie du grand auteur français et remercié les délégués d'avoir, par leur présence, associé leurs pays à l'hommage rendu par la France à Molière. Les délégués ont visité, dans l'après-midi, sous la conduite de M. Emile Fabre, l'exposition des souvenirs de Molière à la Comédie Française.

EN HONGRIE

Budapest, 16 janvier. — L'anniversaire de la naissance de Molière a été célébré par le monde littéraire et artistique hongrois, qui a rendu hommage au génie du plus grand poète français. Tous les journaux le célèbrent dans de longs articles. Dimanche soir, au Théâtre national a été donnée une conférence sur l'œuvre de Molière, suivie de la représentation de « Tartuffe ». Parmi l'assistance on remarquait la présence du régent Horthy, de l'archiduc Joseph et de sa famille, des représentants du gouvernement et du monde littéraire.

A CHRISTIANIA

Christiania, 16 janvier. — Tous les journaux consacrent de longs articles à Molière. Le Théâtre national a donné, ce soir, une représentation en l'honneur du grand écrivain français. La salle était comble et l'assistance des plus distinguées.

Une manifestation patriotique sur la tombe du soldat inconnu

Une palme du Souvenir déposée par des délégués des Sociétés d'Education physique et de Préparation militaire

Paris, 16 janvier. — Ce matin, les délégués venus de tous les points de France et notamment d'Alsace et de Lorraine, de la Fédération nationale des Sociétés d'éducation physique et de préparation militaire, se sont rendus sur la tombe du Soldat inconnu pour y déposer une palme du souvenir.

Après une allocution de M. Lattes, président de la Fédération, avec l'accent de l'émotion la plus profonde, celle qui connut les souffrances de nos soldats, la muse des armées, Mme L. Caristie-Martel, de la Comédie Française, dit les beaux vers spécialement écrits pour cette circonstance par M. Edouard Haraucart, membre du Conseil de la Fédération, et c'est au milieu de la ferveur générale qu'elle termina par cette magnifique strophe:

Mort entre tous les morts, la foule te salue
Sauveur de la postérité
Parmi tous les vaillants, ton nom va vers la nue
Porté par l'immortalité.

Les jeunes gens furent ensuite conduits aux Invalides. Ils furent reçus par le général Malleterre qui leur fit visiter le Musée de l'armée et le tombeau de l'empereur.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Un Conseil de Cabinet. L'acceptation de M. Sarraut
Ce que sera la déclaration ministérielle
Une entrevue de M. Poincaré avec lord Curzon

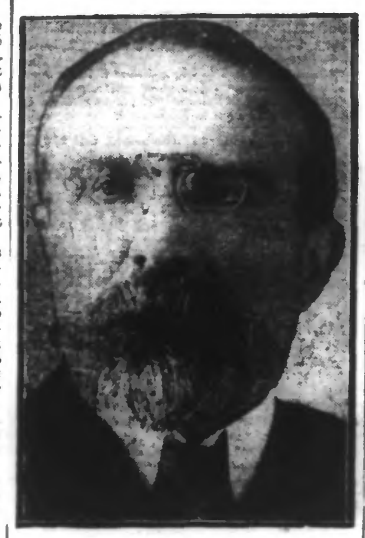

M. BARTHOU
vice-président du Conseil et ministre de la Justice

Le premier Conseil de Cabinet

Paris, 16 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis lundi matin, en Conseil de Cabinet, au domicile de M. Raymond Poincaré, de 9 h. 30 à midi, pour poursuivre l'examen du programme ministériel.

Le « Temps » dit qu'à ce Conseil M. Poincaré a fait connaître sa ferme intention de faire venir au plus tôt en discussion devant la Chambre, les projets de loi présentant un caractère d'urgence et notamment ceux relatifs aux loyers, à la Banque industrielle de Chine et à la réorganisation de l'armée.

L'acceptation de M. A. Sarraut

M. Albert Sarraut a fait savoir qu'il acceptait le portefeuille des Colonies que lui offrait M. Poincaré dans un télégramme adressé à M. Maginot, ministre de la guerre et des pensions, et dont voici le texte :

Washington, 15 janvier. — Très touché du témoignage de confiance du président Poincaré, je vous prie de lui transmettre mon acceptation avec des assurances affectueuses de mon fidèle dévouement. — Signé : **Albert Sarraut.**

Ajoutons que le « Journal officiel » publiera mardi matin, le décret nommant M. Albert Sarraut ministre des Colonies. En même temps, un autre décret chargera M. Dior, ministre du Commerce, de l'intérim du ministère des Colonies, durant l'absence de M. Albert Sarraut.

Une entrevue du Président du Conseil avec M. Briand et lord Curzon

Paris, 16 janvier. — M. Raymond Poincaré s'est rendu, à 2 h. 30, au ministère des Affaires étrangères, où il a été reçu par M. Aristide Briand, qui lui a transmis ses pouvoirs.

MM. Poincaré et Briand ont conféré, pendant une heure. A 3 h. 30, M. Poincaré a reçu lord Curzon, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, qu'accompagnait lord Hardinge, ambassadeur à Paris, et M. Vansittart, directeur de la section d'Orient au Foreign-Office.

MM. Poincaré et Briand étaient encore dans le cabinet du ministre, au Quai d'Orsay, quand lord Curzon a été annoncé.

M. Poincaré a immédiatement fait introduire le ministre des Affaires étrangères britannique, avec lequel l'ancien et le nouveau président du Conseil se sont entretenus cordialement pendant quelques instants. Puis M. Briand quitta le cabinet présidentiel.

Dans le salon des ambassadeurs, il prit congé de ses anciens collaborateurs du cabinet, ainsi que des chefs de service du ministère.

On prête à M. Briand l'intention de quitter Paris prochainement, pour aller prendre quelque repos dans le Midi.

Il ferait ensuite une croisière en Méditerranée.

Un secrétariat général au ministère de la Guerre

Paris, 16 janvier. — Le « Temps » dit qu'on envisage la création d'un poste de secrétaire général au ministère de la guerre.

Ces importantes fonctions seraient confiées au maréchal Pétain ou au maréchal Fayolle.

M. Poincaré reste plus que jamais partisan d'une entente entre la France et l'Angleterre

Londres, 16 janvier. — Au cours d'une interview qu'il a accordée au correspondant parisien du « Daily Mail », M. Raymond Poincaré a déclaré qu'il a toujours été et reste plus que jamais un ardent partisan d'une étroite entente entre la France et l'Angleterre.

Comme le correspondant demandait au nouveau président du Conseil quelles étaient ses intentions précises à ce sujet, il ressort de la réponse de M. Poincaré que sa ligne de conduite s'écartera de celle de son prédécesseur, plutôt par la méthode à employer, que par le but à atteindre.

J'examinerai dans l'esprit le plus amical, de concert avec le Cabinet anglais, a déclaré M. Poincaré, les différentes questions qui sont en suspens entre nous et je ferai tous mes efforts pour trouver, aussi rapidement que possible, les solutions qui donneront satisfaction aux deux nations.

Le pacte

Les modifications que M. Poincaré propose d'apporter au projet

Londres, 16 janvier. — Au cours de l'entrevue entre M. Poincaré et M. Lloyd George, le point principal de la discussion porta sur le pacte franco-anglais.

On dit que les modifications désirées par M. Poincaré sont les suivantes :

1° Renouvellement du pacte au bout de dix ans;

2° Les états-majors alliés devront collaborer à l'établissement des plans de mobilisation;

3° Le pacte devra être étendu, de façon à ce qu'il y ait intervention commune en cas d'attaque de la Pologne par l'Allemagne.

On dit aussi que M. Poincaré a exprimé le désir de ne pas participer à la conférence de Gênes et a offert en retour la garantie que la France irait au secours de l'Angleterre en cas d'attaque par l'Allemagne.

LA DÉCLARATION MINISTERIELLE
Les finances et l'armée

Paris, 16 janvier. — On écrit qu'il est maintenant certain que la partie la plus importante de la déclaration ministérielle sera consacrée à la politique extérieure et au règlement des questions posées à la Conférence de Cannes.

Des autres points, dont M. Poincaré devra faire mention, deux sont d'une urgence telle que le gouvernement nouveau ne pourra manquer d'indiquer les solutions qu'il compte proposer : ce sont le problème financier et la réorganisation de notre régime militaire.

M. Poincaré est, on le sait, un spécialiste des questions financières; il pourra donc utilement travailler avec son ministre des finances, lui aussi un travailleur et un spécialiste, à l'élaboration d'un programme financier qui puisse recevoir l'approbation du Parlement.

Le problème militaire est non moins complexe; M. Barthou avait déposé une série de projets sur le recrutement de l'armée et l'organisation des cadres dont il s'apprêtait à soutenir la discussion.

On disait, dimanche, que sur le fait que M. Barthou avait quitté la rue Saint-Dominique pour la place Vendôme pourrait indiquer que ses projets, qui avaient reçu la pleine approbation de M. Briand, n'avaient pas été également appréciés par M. Poincaré. En ce cas, M. Maginot aurait à déposer des

M. SARRAUT
ministre des Colonies

textes nouveaux, et le débat attendu pour la fin de ce mois se trouverait quelque peu retardé.

L'union à l'intérieur et à l'extérieur

On dit aussi que le programme du Cabinet marquera son intention de pratiquer l'union la plus large à l'intérieur et à l'extérieur, et montrera combien le nouveau gouvernement est désireux de pratiquer avec nos alliés, et particulièrement avec l'Angleterre, la politique d'entente dont le pacte futur constituera la réalité et les bienfaits, tout en maintenant les droits de la France aux justes et intégrales réparations découlant du traité de paix.

On peut être sûr que la déclaration ne sera pas très longue, mais sera explicite et montrera que la France n'est pas impérialiste quand elle réclame son dû.

Le bruit courait dimanche que M. Poincaré aurait l'intention de rétablir le poste de secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, supprimé par M. Briand après la démission de M. Berthelot. On ajoutait que M. Poincaré songeait à appeler à ce poste M. Paléologue.

Les idées de M. de Lasteyrie

M. de Lasteyrie, d'accord d'ailleurs en cela avec la plupart des spécialistes français, attribue la prétendue insolvabilité de l'Allemagne, au « désordre effroyable qui règne dans les finances allemandes; aux dépenses inconsidérées auxquelles le Reich s'est livré; aux émissions désordonnées qui ont fait des presses de la Reichsbank une véritable presse aux assignats ».

Le mot de « faillite » de l'Allemagne ne doit donc pas être pris au sérieux.

Les Alliés pourront donc obliger l'Allemagne à tenir ses engagements, soit en lui imposant des livraisons en nature, suivant les modalités déjà envisagées par les accords de Wiesbaden, soit en prenant des hypothèques sur ses biens domaniaux, des participations dans les bénéfices de son industrie prospère.

Pour cela il faut, assurait M. de Lasteyrie, mettre les finances allemandes en tutelle, comme on l'a fait en Grèce, en Turquie, en Egypte, etc... La commission de la Dette devra siéger à Berlin et exercer le contrôle nécessaire sur la politique financière du Reich et assurer le service de la dette notamment par le contrôle des devises étrangères appartenant à la grande industrie, et qui se trouvent en dépôt dans les pays clients de l'Allemagne.

« Le Ministère des Pensions sera la Maison des Mutilés », déclare M. Maginot

Un de nos confrères s'est entretenu avec M. Maginot, le nouveau ministre de la guerre et des pensions, au moment où il quittait l'Elysée.

M. Maginot lui a déclaré qu'il ne s'agit nullement de placer les services du ministère des pensions sous la dépendance du ministère de la guerre. Les services des pensions demeureront indépendants et distincts de ceux de la guerre.

En fait, a ajouté M. Maginot, le ministère des pensions ne subira aucune transformation. Il ne deviendra ni un sous-secrétariat d'Etat, ni une direction générale. J'entends qu'il demeure la maison des mutilés et des victimes de la guerre telle que nous l'avons construite et telle que les Associations de mutilés désirent la conserver. Je reste à la disposition de mes camarades, dont j'ai reçu tant de marques de confiance et d'affection.

M. Maginot a annoncé qu'il irait dimanche à Tours présider le Congrès des Mutilés d'Indre-et-Loire, et le dimanche suivant, à Angoulême, pour présider le Congrès de la Fédération des Mutilés de la Charente.

M. Raiberti au ministère de la Marine

Paris, 16 janvier. — M. Raiberti, ministre de la marine, a pris possession de ses fonctions cet après-midi.

Arrivé à 15 heures au ministère, il a eu une entrevue avec son prédécesseur, M. Guisthau, qui lui a présenté le chef et les sous-chefs d'état-major général, les membres du Conseil supérieur, les inspecteurs généraux des divers corps de la marine, les directeurs et chefs de service du ministère, et l'a longuement entretenu des questions et réformes en cours.

Les nouveaux ministres de l'« Entente Républicaine »

Paris, 16 janvier. — Le Comité directeur

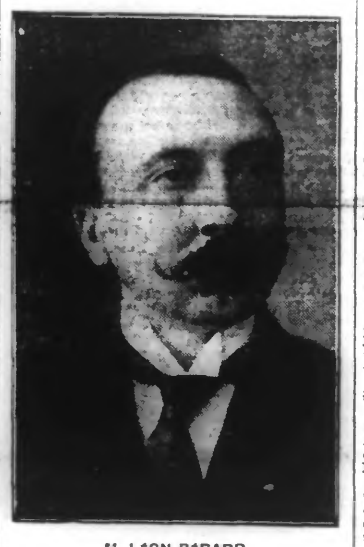

M. LÉON BÉRARD
ministre de l'Instruction publique

du groupe de l'Entente républicaine démocratique s'est réuni cet après-midi, pour recevoir les membres du Cabinet faisant partie du groupe : MM. de Lasteyrie, ministre des finances; Raiberti, ministre de la Marine, et Dior, ministre du Commerce.

Ceux-ci ont reçu les félicitations de leurs collègues du Comité directeur, à l'occasion du choix dont ils avaient été l'objet de la part du chef du gouvernement.

Les décrets au « Journal officiel »

Paris, 16 janvier. — Le « Journal officiel » publie ce matin :

Un décret nommant ministre des affaires étrangères, M. Poincaré, sénateur.

Un décret nommant président du Conseil M. Poincaré, ministre des affaires étrangères.

Ces deux décrets sont contresignés par M. Aristide Briand.

Suivent les décrets nommant les autres ministres.

Ces décrets sont contresignés par M. Poincaré.

M. Maginot, ministre de la guerre et des pensions, est chargé de l'intérim du ministère des colonies en l'absence de M. Albert Sarraut.

Une originalité du nouveau ministère

Le nouveau ministère présente une originalité indéniable et dont aucun jusqu'ici n'avait pu se targuer: il est présidé par un ancien président de la République. C'est un point historique.

Les professions des ministres

Le nouveau Cabinet compte, dans la catégorie des ministres, deux membres de l'Académie française, MM. Raymond Poincaré et Barthou.

Trois ministres sont anciens élèves de l'Ecole polytechnique : MM. Dior, Le Trocquer et Maurice Maunoury.

Sauf M. Maginot, qui est ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat; M. de Lasteyrie, qui est un ancien inspecteur des finances, et M. Paul Strauss, qui est publiciste, tous les autres ministres sont avocats, soit plaidant encore, soit ayant cessé de plaider.

Des cinq sous-secrétaires d'Etat, deux ont été publicistes, MM. Colrat et Vidal; deux, avocats, MM. Paul Laffont et Laurent Eynac; un, ancien capitaine au long cours, M. Rio.

Toutes les régions représentées sauf le Nord

Toutes les régions de France sont, sauf le Nord, représentées dans le Cabinet: l'est, par MM. Poincaré, Maginot et Reibel; l'ouest, par MM. Maunoury, Chéron, Dior, Le Trocquer, et Rio; le sud et le sud-ouest, par MM. Barthou, Léon Bérard, Sarraut et Raiberti,

M. DIOR
ministre du Commerce

Laffont et Eynac; le centre, par MM. de Lasteyrie, Peyronnet et Gaston Vidal, et enfin Paris, par M. Paul Strauss, et la banlieue par M. Colrat.

Les collaborateurs de M. Poincaré

M. Henry Chéron. — Né en 1867 à Lisieux, M. Henry Chéron est avocat. Elu député du Calvados (1re circonscription de Caen) en 1906, réélu en 1910 il est entré au Sénat à une élection partielle, en 1913. Il est inscrit au groupe de l'Union républicaine.

Il a été sous-secrétaire d'Etat à la guerre dans le Cabinet Clémenceau (1906-1909) à la marine, dans le Cabinet Briand (1909-1910), ministre du travail dans le Cabinet Barthou (1913).

M. Albert Peyronnet. — Né à Brest en 1862, M. Albert Peyronnet est avocat et administrateur. Il a été chef de Cabinet de M. Viviani, au ministère du travail (1906-1910) et de M. Monis au ministère de l'intérieur (1911). Elu sénateur de l'Allier, en 1912 il a été réélu en 1920. Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique.

M. Paul Strauss. — M. Paul Strauss est né à Ronchamp (Haute-Savoie) en 1852. Il est homme de lettres et publiciste. Entré au Conseil municipal de Paris en 1884, il y passa douze années.

Il a été élu sénateur de la Seine en 1897 et a toujours été réélu. Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique.

M. Léon Bérard, qui est maintenu à l'instruction publique, est un des lettrés du Palais-Bourbon. Avocat à la Cour d'appel de Paris, il est depuis 1910 député des Basses-Pyrénées, où il naquit en 1876. M. Poincaré le choisit une première fois pour son sous-secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts. M. Briand, puis M. Barthou, le confirmèrent successivement dans ses fonctions. Ministre de l'instruction publique dans le Cabinet Painlevé, il le fut encore dans le cabinet qui vient de démissionner.

M. Bérard siège au groupe de la Gauche républicaine démocratique.

M. Dior, lui aussi, demeure au Commerce, département ministériel où il a fait, pour la première fois, dans le dernier cabinet Briand, son entrée aux affaires d'Etat. Il est député de la Manche depuis 1906. Né à Granville en 1867, il est ancien élève de l'Ecole Polytechnique. C'est un homme de sens pratique, rompu aux questions douanières et à celles des échanges commerciaux. Il est membre du groupe de l'Entente.

Une interpellation de M. Deschanel sur la politique extérieure

M. Paul Deschanel, sénateur, a adressé à M. Poincaré la lettre suivante :

16 janvier.

Monsieur le Président du Conseil.

Il vous paraîtra, sans doute que, dans les circonstances présentes, un échange de vues, au Sénat, sur notre politique extérieure, est indispensable.

C'est à ces fins et avec un sentiment de confiance à l'égard du ministère que vous venez de constituer, que j'ai l'honneur de déposer, entre les mains de M. le président du Sénat, une demande d'interpellation.

Veuillez Monsieur le Président du Conseil, agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Qui sera président de la Commission des Finances de la Chambre ?

Paris, 16 janvier. — La nomination de M. Maurice Maunoury, comme ministre de l'Intérieur, laisse vacante la présidence de la Commission des finances de la Chambre.

Parmi les candidatures éventuelles à ce poste, on désignait, ce matin, dans les couloirs de la Chambre : MM. Chassaigne-Goyon, Klotz et Dariac.

Le poste de rapporteur général du budget, au Sénat

Paris, 16 janvier. — La nomination de M. Chéron comme ministre de l'Agriculture, laisse vacant le poste de rapporteur général du budget au Sénat, car il était à peu près certain que le sénateur du Calvados eut été confirmé dans cette fonction par la future Commission des finances.

M. Louis Dousset, sénateur de la Seine, sera candidat; il appartient au groupe de l'Union Républicaine, comme M. Chéron. Toutefois, la Gauche Démocratique plus nombreuse, et qui a la moitié des membres, sinon la majorité absolue de la Commission, peut très bien revendiquer ce poste.

On parle dans ce cas de M. Clémentel; une autre solution qui rencontre beaucoup de partisans, serait de nommer M. Paul Doumer, qui fut rapporteur général avant M. Chéron et fait partie aussi de l'Union républicaine. Mais M. Doumer acceptera-t-il?

Faux bruit en Allemagne d'un attentat contre M. Poincaré

Berlin, 16 janvier. — Le bruit a couru, à Berlin, dans la soirée, qu'un attentat aurait été commis contre M. Poincaré.

[Il est curieux de constater avec quelle insistance les fausses nouvelles de ce genre sont répandues en Allemagne à l'égard de M. Poincaré].

Voir, page 2, nos **DÉPÊCHES** *de la* **DERNIÈRE HEURE.**

L'ARRESTATION A PARIS d'un gentleman cambrioleur

APRÈS MAINTS EXPLOITS SERGE DE LENZ SE FAIT PINCER

Le montant des vols atteindrait un million

Paris, 16 janvier. — Un gentleman fort élégant descendait vers midi le grand escalier de l'immeuble portant le numéro 4 de l'Avenue Henri-Martin. Il avait à la main une valise de cuir jaune.

La concierge abordant ce locataire inconnu lui demanda d'où il venait.

— J'ai fait une chute, répondit l'inconnu qui s'éloigna.

Soupçonneuse à juste titre, la concierge avisa un gardien de la paix de service qui fattrapa rapidement l'homme.

JE SUIS FAIT!

A peine l'agent ouvrait-il la bouche pour le questionner que celui-ci s'écria: « Je suis fait, cette fois. Voici ma valise prenez-la. »

Conduit au commissariat de Chaillot, il ne fit aucune difficulté pour indiquer au commissaire son identité: Serge de Lenz, âgé de 27 ans. Il était d'ailleurs connu du magistrat qui avait eu à s'occuper à diverses reprises de ses agissements.

COMMENT SERGE DE LENZ « TRAVAILLAIT »

Serge de Lenz habite depuis une quinzaine d'années, à Neuilly, un petit hôtel particulier de belle apparence. Avec lui vivent son père et sa mère actuellement alitée et très gravement malade. La famille est parfaitement honorable. On ouvrit la fameuse valise. Elle contenait deux salières et six cuillères en argent que le noble cambrioleur venait de dérober dans l'appartement de M. Simon au moment où il fut surpris.

De Lenz raconta sans difficulté comment il opérait avant d'avouer les nombreux méfaits dont il s'est rendu coupable.

— J'ai l'habitude avant de « travailler », explique-t-il, de consulter le Bottin mondain sur lequel je figure moi-même. Je note au hasard quelques noms de personnalités très fortunées et vais flâner aux alentours de leur demeure. Si leurs volets sont fermés, j'en déduis tout naturellement qu'ils sont absents. Je dois ajouter que je choisis de préférence pour victimes ceux qui habitent au cinquième étage, car je crains moins de surprises, les occupants du sixième étant des domestiques qui remontent rarement dans la journée à leur chambre. En général, c'est entre midi et une heure et demie que je cambriole.

Jamais, avant aujourd'hui, je n'avais rencontré une concierge à ce moment. C'est la première fois que l'on me questionne dans un escalier, car je tiens avant tout et toujours à paraître correct.

Après avoir reçu ces déclarations, le commissaire de police se rendit à Neuilly. Il perquisitionna dans la chambre de l'inculpé et saisit divers objets. Puis le cambrioleur fut ramené au commissariat où, jusqu'à minuit, il conta ses exploits. Ceux-ci sont fort nombreux. Il a reconnu avoir cambriolé divers appartements, notamment ceux de la vicomtesse de Barbot, de M. de Gourcuff, du vicomte de Perthys, de Mme Boutroux.

LES VICTIMES

Les victimes de ses exploits les plus récents furent la comtesse de Saint-Alary, la marquise de Croix, le comte de Chevigne 30, rue Copernic, enfin un rentier de l'Avenue Niel. Le montant des vols commis est impossible pour l'instant à évaluer, mais paraît être considérable.

Avant la guerre, de Lenz avait été condamné plusieurs fois pour cambriolages. Il fut ensuite mobilisé et obtint une citation. A l'armistice il rentra à Paris et reprit sa vie aventureuse. Sa dernière condamnation consécutive à un cambriolage, rue Berlioz, lui valut quatre ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, mais il bénéficia de la loi d'amnistie. Il fut à plusieurs reprises examiné par des médecins aliénistes qui tous conclurent à son entière responsabilité. On présume que de Lenz a des complices qui vont être recherchés.

PERQUISITIONS

Le service de police judiciaire a opéré, cet après-midi, au certain nombre de perquisitions chez des individus qui ont acheté des objets sachant que ceux-ci provenaient de vols.

Un de ces receleurs a été consigné cet après-midi à la disposition de la justice.

UN MILLION DE VOLS

Le montant des vols commis par Serge de Lenz est beaucoup plus élevé qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Il atteindrait près du million.

La délégation allemande à Cannes est rentrée à Berlin

Berlin, 16 janvier. — La délégation allemande est rentrée hier soir à Berlin. M. Rathenau s'est rendu immédiatement auprès du chancelier, avec qui il a eu un long entretien. Des conversations se sont ensuite engagées avec les ministres intéressés.

LA CONFÉRENCE DE GÊNES

La délégation des Soviets

Un communiqué officiel publié à Moscou annonce que le gouvernement russe a reçu l'invitation à la conférence internationale de Gênes. La délégation russe qui sera envoyée à Gênes sera constituée ces jours-ci par le comité exécutif central, qui sera convoqué, à cet effet, en session extraordinaire.

On considère comme certain que la délégation russe sera présidée par Tchitcherine et que Krassine en fera partie. En ce qui concerne les autres membres de la délégation, on donne les noms de Litvinof, de Kamenef, de Rykof et même de l'ancien ministre du tsar, M. Koutler.

Une réunion à Paris des avoués des Régions libérées

Les officiers ministériels frappés de suppression

Paris, 16 janvier. — Les avoués des régions libérées se sont réunis, à Paris, dans une conférence préparatoire.

Après une discussion qui a porté tant sur les intérêts du Trésor et des justiciables sinistrés que sur ceux des officiers ministériels menacés de suppression, une résolution a été prise aux termes de laquelle une Commission est constituée, qui, d'accord avec les représentants des notaires des régions libérées, étudiera les projets de loi intéressant les régions dévastées et prêtera son concours le plus entier aux Commissions parlementaires.